Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie
Aix-Marseille

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNIQUE DE PRESSE

CARTE SCOLAIRE 2020 du 1er degré

DES MOYENS SUPPLEMENTAIRES
PAS DE FERMETURE DE CLASSES

Pôle Cabinet Logistique et service Interdépartemental des Affaires Financières 04-05

Référence
Communiqué de presse – carte scolaire
Dossier suivi par
Frédéric GILARDOT
Téléphone
04 92 36 68 74
Fax
04 92 36 68 68
Mél.
ce.ia04
@ac-aix-marseille.fr

3 Avenue du Plantas
04004 Digne-les-Bains

Après consultation du CDEN, réuni le 10 avril 2020, le directeur académique a arrêté une carte scolaire sans aucune fermeture de classes et l'ouverture de deux classes.

Malgré une baisse démographique importante….
Depuis 2014, le département des Alpes de Haute-Provence connait une baisse démographique de - 848 élèves dans le premier degré.
Cette diminution s'accélère puisque le département, qui a perdu 227 élèves entre 2018 et 2019, devrait à nouveau en perdre 255 à la rentrée 2020.
Néanmoins, du fait des mesures de soutien à la ruralité concrètement mises en œuvre par le recteur de l'académie, en plus des dédoublements de classe en éducation prioritaire, la création de 11 postes a permis de renforcer le taux d'encadrement (P/E). Ainsi, notre P/E (nombre de professeurs pour 100 élèves) est toujours en hausse, passant de 6,22 à la rentrée 2018 à 6,35 à la rentrée 2019 (moyenne académique = 5,5).
Une répartition de la dotation académique prévoyait une contribution du département à hauteur de -9 postes.

…des moyens supplémentaires
Dans le contexte de crise sanitaire, le Ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse a souhaité renforcer la priorité qu'il donne au premier degré. Cette décision se traduit d'abord par la création de postes supplémentaires. Sur les 25 postes dont notre académie est bénéficiaire, +6 sont attribués au département des Alpes de Haute Provence.
Le ministre a ensuite voulu marquer sa volonté de protéger les zones les plus fragiles en préservant notamment les écoles rurales. De ce fait, il a été décidé de ne fermer aucune classe dans les communes de moins de 5000 habitants sans l'accord du maire et, dans les communes de plus de 5000 habitants, de prononcer une fermeture qu'à la condition de ne pas dégrader le taux d'encadrement.

Pas de fermeture de classes…
Notre département est fortement impacté par ces décisions puisqu'il n'y aura aucune fermeture de classe à la rentrée 2020 dans les communes de moins de 5000 habitants ainsi que dans celles de plus de 5000 habitants.

Alors qu'initialement la baisse d'effectifs justifiait le retrait de 9 postes, l'apport de 6 nouveaux postes permet des mesures appropriées au contexte. En conséquence, la contribution départementale se traduit par un retrait de 3 postes (-9 +6).

Afin de permettre l'ouverture de 2 postes, l'équilibre de la carte scolaire se traduit par des fermetures de postes hors la classe comme suit :

- la fermeture de 2 postes de titulaires remplaçants

- la fermeture du poste départemental d'enseignant référent aux usages du numérique (ERUN)

- la fermeture d'un poste attribué provisoirement à la mise en place du plan mathématique dénommé plan «Torossian »

- la fermeture d'un poste en reconversion

- la fermeture d'un poste de conseiller pédagogique départemental

...mais des ouvertures

- l'ouverture d'un poste à l'école Les Plantiers de Manosque pour assurer le dédoublement d'une classe de CP en éducation prioritaire.

- l'ouverture d'un poste à l'école élémentaire de Forcalquier en lien avec l'augmentation des effectifs et la présence d'une Ulis

- l'ouverture d'un poste de conseiller pédagogique sur la circonscription de Manosque

A propos du CDEN du 10 avril 2020

La lutte contre la propagation du virus Covid 19, imposant le confinement, nous a contraints à adapter la consultation du CDEN, qui s'est réalisée par voie dématérialisée.

Bien que cette procédure soit conforme à la réglementation, ces conditions inhabituelles pour tous ont généré une forme d'inquiétude de la part des membres de ne pas pourvoir s'exprimer oralement. Cependant, les membres du CDEN ont posé leurs questions écrites auxquelles des réponses écrites ont été apportées.

****